



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi

Unité départementale du
Rhône
Service Cohésion
économique et sociale
territoriale

Affaire suivie par :
Aurélie QUERUEL

aurelie.queruel@direccte.gouv.fr

Téléphone : 04.72.65.57.27

à

Association LA PASSERELLE
10 rue du 11 Novembre 1918
69550 AMPLEPUIS

Le 3 janvier 2017

ATTESTATION

Je soussigné Laurent BADIOU, directeur entreprises, emploi, économie de l'unité départementale du Rhône, atteste, au regard de l'avis du CDIAE du 9 novembre 2016, que l'association LA PASSERELLE sise 10 rue du 11 novembre 1918 69550 Amplepuis, est agréée en tant qu'association intermédiaire conformément à l'article L. 5132-1 et suivants du code du travail pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

L'activité de l'association LA PASSERELLE s'exerce sur les territoires suivants :

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (en partie) :

Amplepuis, Cublize, Meaux-la-Montagne, Ronno, Saint-Just d'avray, Saint-Vincent de Reins, Thizy les Bourgs, Cours.

Chambost-Allières, Chenelette, Claveisolles, Grandis, Lamure sur Azergues, Poule les Echarmeaux, Ranchal, St Bonnet le Troncy, St Nizier d'Azergues.

Communes limitrophes du département de la Loire :

Belleroche, Belmont de la Loire, Sevelinges, Lagresle, Ecoche, Montagny, Combre, Fourneaux, St-Victor sur Rhins, le Cergne, Régny, Lay, Machézal.

Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur de l'Unité départementale du Rhône
Le Directeur Entreprises, Emploi, Economie,


Laurent BADIOU